



RECU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220302-D00674310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 2 mars 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 février 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 4, 3, 35, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36

Étaient présents à l'hôtel de Ville : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence : Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Laurent CROIZIER

Était absent : M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN, M. Guillaume BAILLY à Mme Claude VARET, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, M. Cyril DEVESA à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Benoît CYPRIANI, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Valérie HALLER, Mme Laurence MULOT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 34. Acquisition à M. François PALISSOT d'une parcelle cadastrée section PZ n° 42 sise chemin de Vieilley

Délibération n° 2022/006743

Acquisition à M. François PALISSOT d'une parcelle cadastrée section PZ n° 42 sise chemin de Vieilley

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	15/02/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal l'acquisition d'une parcelle classée en zone 2 AU-H du Plan Local d'Urbanisme, située chemin de Vieilley dans le secteur des Planches.

Objet : réserve foncière

Dépense : 83 488 € (8 €/m²)

M. François PALISSOT a proposé à la commune la cession de sa parcelle sise chemin de Vieilley et cadastrée section PZ n° 42.

Cette parcelle en nature de pré, d'une contenance de 10 436 m², est située à l'extrémité de la zone 2 AU-H « Secteur des Planches » du PLU, à proximité de la forêt de Chailluz.

Cette zone 2 AU-H, d'une surface globale d'environ 60 hectares, se développe de part et d'autre du chemin de Vieilley. Elle est urbanisable à l'initiative de la collectivité sous forme d'opération d'ensemble, à destination d'habitat et après modification ou révision du document d'urbanisme.

La collectivité souhaite se porter acquéreur de la parcelle afin de poursuivre sa démarche de constitution de réserves foncières sur le secteur des Planches engagée depuis de nombreuses années.

Un accord est intervenu avec le propriétaire en vue d'une transaction selon les modalités suivantes :

- acquisition de la parcelle cadastrée section PZ n° 42, libre de toute occupation, au prix de 8 €/m² (conforme au prix de référence en zone 2 AU-H) soit un montant global de 83 488 €,
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense sera prélevée sur la ligne : 21.824.2111.00501.30100.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- **se prononce favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,**
- **autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.**

Rapport adopté à l'unanimité

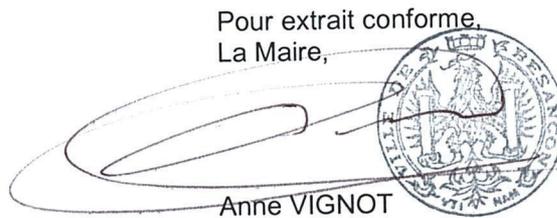
Pour : 45

Contre : 0

Abstentions* : 10

Conseillers intéressés : 0

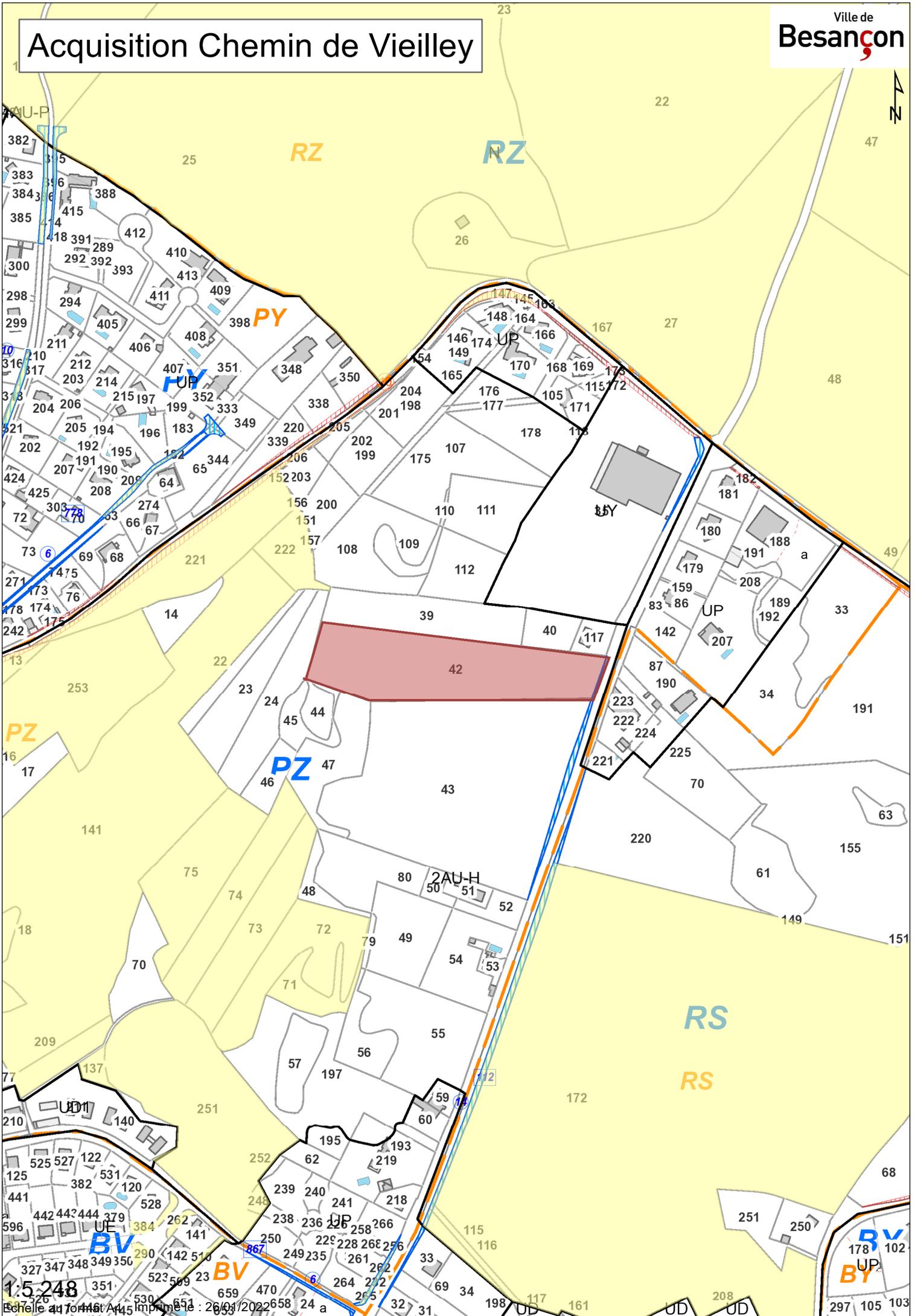
Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Acquisition Chemin de Vieilley



© Ville de Besançon 2022

* Données cartographiques sous réserve de modifications